



DÉPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

**PROCÈS-VERBAL RELATIF A L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

1) Vérification du quorum :

Nombre de membres composant le Conseil communautaire : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Quorum requis : 23

Le quorum est atteint.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM	PRÉSENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
BARROS Gérard	X		
BAYLET Jean-Michel	X		
BENOIT Pascal	X		
BOISSEAU Christophe	X		
BONGIOVANNI Gérard	X		
BOUYAT Daniel	X		

AR Prefecture

082-248200016-20260416-2026CC5_2_2_28-DE

Reçu le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

NOM	PRÉSENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
BOYER Serge	X		
BRU Laetitia	X		
BUSCAIL Maryline	X		
CLEMANDOT Dominique	X		
COUR Elodie	X		
DELFARIEL Eric	X		
DELSOL Thierry	X		
DONZELLI Jean-Jacques	X		
DOUSSON Bruno	X		
DUPUY Jean	X		
DUSSAC Martine	X		
FEUTRIER Francis	X		
GROUSSOU Bernard	X		
JULIEN Jean-Yves	X		
LACAN Sylvie	X		
LAROUSSINIE Francine	X		
LARREGOLA Josiane	X		
LARROSE Patrick	X		
LE FESSANT Lionel	X		
LOPES Ernesto		X	Pouvoir à Brigitte VALETTE
MAERTEN Marie-Bernard	X		
MARCHIOL Lido	X		
MARTIN Henri	X		
MERIEL Guy	X		
MIRAMANDE Marthe	X		
MONESTES Jean-Michel	X		
ORLUC Clémence	X		
PIGNON Jean-Michel	X		
PINCEMIN Bernard	X		
PRADELLE Magali	X		
RATTO Stéphan	X		

AR Prefecture

082-248200016-20260416-2026CC5_2_2_28-DE

Reçu le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

NOM	PRÉSENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
REBEL Stéphane	X		
RENAUD Olivier	X		
SAGE Guillaume	X		
THOMAS Bernard	X		
VALETTE Brigitte	X		
VESIN Stéphanie	X		
VRECH Régine	X		
ZANIN Daniel	X		
ZORZENONE Alain	X		

2) Dépôt des listes :**LISTE A**

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS
CANDIDATS TITULAIRES
DELFARIEL Eric
DOUSSON Bruno
LE FESSANT Lionel
BARROS Gérard
JULIEN Jean-Yves
CANDIDATS SUPPLÉANTS
MONESTES Jean-Michel
REBEL Stéphane
MARTIN Henri
FEUTRIER Francis
RENAUD Olivier

3) Élection des membres titulaires :

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

Le dépouillement est effectué par les assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	46
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	45

- Calcul du quotient électoral

Le quotient électoral est égal à : (suffrages exprimés ÷ nombre total de sièges à pourvoir, en l'espèce 5), soit **9**

- Nombre de voix obtenues par listes

- **liste A : 45**

- Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral (ex : quotient = 3,62 = 3 sièges ou quotient = 0,8 = 0 siège).

- Sièges obtenus pour la liste A = nombre de voix ÷ quotient électoral = **5**

— Sièges obtenus pour la liste B = nombre de voix ÷ quotient électoral =

Le total des sièges pourvus est de : **5 siège(s)**

- Attribution du siège restant :

— Le reste de la liste A est égal à : nombre de voix obtenues — (nombre de sièges obtenus x quotient électoral) =

— Le reste de la liste B est égal à : nombre de voix obtenues — (nombre de sièges obtenus x quotient électoral) =

La liste ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont proclamés membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste A :

DELFARIEL Eric
DOUSSON Bruno
LE FESSANT Lionel
BARROS Gérard
JULIEN Jean-Yves

4) Élection des membres suppléants :

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres suppléants.

Le dépouillement est effectué par les assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	46
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	45

- Calcul du quotient électoral

Le quotient électoral est égal à : (suffrages exprimés ÷ nombre total de sièges à pourvoir, en l'espèce 5), soit **9**

- Nombre de voix obtenues par listes

- **liste A : 45**

- Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral (ex : quotient = 3,62 = 3 sièges ou quotient = 0,8 = 0 siège).

- Sièges obtenus pour la liste A = nombre de voix ÷ quotient électoral = **5**

~~— Sièges obtenus pour la liste B = nombre de voix ÷ quotient électoral =~~

Le total des sièges pourvus est de : **5 siège(s)**

- ~~Attribution du siège restant :~~

~~— Le reste de la liste A est égal à : nombre de voix obtenues — (nombre de sièges obtenus x quotient électoral) =~~

~~— Le reste de la liste B est égal à : nombre de voix obtenues — (nombre de sièges obtenus x quotient électoral) =~~

La liste ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont proclamés membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste A :

MONESTES Jean-Michel
REBEL Stéphane
MARTIN Henri
FEUTRIER Francis
RENAUD Olivier

5) Composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) :

À l'issue des opérations électorales, la Commission d'appel d'offres est composée comme suit :

NOM ET PRÉNOM	
Président de droit	BAYLET Jean-Michel, Président(e) de la Communauté de communes
Membre titulaire	DELFARIEL Eric
Membre titulaire	DOUSSON Bruno
Membre titulaire	LE FESSANT Lionel
Membre titulaire	BARROS Gérard
Membre titulaire	JULIEN Jean-Yves
Membre suppléant	MONESTES Jean-Michel
Membre suppléant	REBEL Stéphane
Membre suppléant	MARTIN Henri
Membre suppléant	FEUTRIER Francis
Membre suppléant	RENAUD Olivier

7- Clôture des opérations de vote

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 16 avril 2026 à 19 heures et 18 minutes, est signé par :

Le doyen d'âge du Conseil communautaire

Le secrétaire

Les assesseurs

Le Président de la Communauté de communes des Deux Rives

Sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs (1 bulletin) ;
- les bulletins nuls (..... bulletins) avec mention de la cause de leur nullité.